



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
8 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Onzième session

Windhoek (Namibie), 16-27 septembre 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable (Rio+20)**

Examen du suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pertinents pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Note du secrétariat

Résumé

Dans la décision 8/COP.10, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de se préparer activement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), d'y participer et de contribuer au document de synthèse dans le cadre des thèmes de la Conférence Rio+20, en vue de faire en sorte que les problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) soient dûment pris en compte. Le Secrétaire exécutif s'est acquitté de ce mandat en participant au processus de préparation de la Conférence Rio+20 et à la conférence elle-même et en veillant à ce que les problèmes de DDTS figurent en bonne place dans le document final «L'avenir que nous voulons»¹.

En outre, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a suivi de près les délibérations de l'Assemblée générale portant sur le suivi des résultats de la Conférence Rio+20 et a participé aux travaux de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies, qui a été établie pour aider les Coprésidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale. La troisième session du Groupe s'est tenue à New York du 22 au 24 mai 2013 et a abordé les problèmes de DDTS, de même que les questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture durable, et de l'eau et de l'assainissement.

¹ A/RES/66/288.

À titre de suivi de la Conférence Rio+20, et conformément au paragraphe 11 c) de la décision 9/COP.10 priant le Secrétaire exécutif de donner son avis sur toute autre question ou démarche stratégique nouvelle qui exige un cadre directif pour les activités de plaidoyer, les Parties pourraient envisager de prendre une décision concernant l'approche à adopter pour définir des objectifs en matière d'impact dans le cadre législatif de la Convention en vue d'exploiter l'élan donné par la Conférence Rio+20 et le statut unique de la Convention. Pour commencer à examiner les moyens d'incorporer les dispositions de la Conférence Rio+20 relatives aux problèmes de DDTS dans le processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, y compris une approche permettant de définir des objectifs en matière d'impact, les Parties pourraient envisager de créer un groupe d'experts interessions chargé de mettre au point des indicateurs reposant sur une base scientifique, qui soient rationnels et applicables à tous les groupes sociaux pour mieux faire face aux problèmes de DDTS. De telles actions concrètes de la part des Parties en vue de créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème contribueraient aussi à l'application véritable du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).

La présente note élaborée par le secrétariat expose le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pertinents pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, conformément au paragraphe 8 de la décision 8/COP.10 ainsi que les mesures qui pourraient être prises au titre du paragraphe 11 c) de la décision 9/COP.10 qui priait le Secrétaire exécutif de donner son avis sur toute autre question ou démarche stratégique nouvelle.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1	
II. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	2–11	
A. Contribution au document de synthèse	3–5	
B. Participation du Secrétaire exécutif à la Réunion préparatoire régionale de la Conférence Rio+20 pour l’Afrique et à la concertation au niveau ministériel.....	6–7	
C. Participation à la deuxième réunion intersessions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	8–9	
D. Participation au séminaire-retraite proposé par le Président de l’Assemblée générale sur les résultats de la Conférence Rio+20.....	10–11	
III. Examen des questions liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	12–16	
IV. Mesures prises par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	17–31	
A. Examen par l’Assemblée générale de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans le contexte des résultats de la Conférence Rio+20.....	18	
B.	19–23	
C.	24	
D.	25–31	
V.	32–36	

I. Mandat

1. Le mandat consistant à préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), à y participer et à en assurer le suivi découle essentiellement des décisions prises par la Conférence des Parties (COP) et complétées suivant les conseils du Bureau de la COP. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie) prévoit notamment la mise en place d'un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres. Il s'inspire aussi des résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème de «la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté» qui s'est tenue à New York le 20 septembre 2011.

II. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

2. Dans la décision 8/COP.10, la COP priait le Secrétaire exécutif de se préparer activement à la Conférence Rio+20, d'y participer et de contribuer au document de synthèse dans le cadre des thèmes de la Conférence, en vue de faire en sorte que les problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse soient dûment pris en compte.

A. Contribution au document de synthèse

3. À sa deuxième réunion préparatoire en mars 2011, le Comité préparatoire de la Conférence Rio+20 a invité tous les États Membres, les organismes compétents du système des Nations Unies et les acteurs concernés à soumettre leurs contributions par écrit pour le 1^{er} novembre 2011 au plus tard, afin d'inclure celles-ci dans un document de synthèse qui, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, serait présenté par le Bureau aux États Membres et aux autres participants pour qu'ils puissent formuler des observations et donner d'autres orientations à la deuxième réunion intersessions de la Conférence, tenue à New York les 15 et 16 décembre 2011.

4. Comme l'avait demandé la COP, le secrétariat a contribué au document de synthèse. Il a mis en lumière le rôle des terres/sols dans le contexte d'une économie verte, du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Il a souligné l'importance des terres productives/sols fertiles pour un développement durable et exposé l'ampleur du problème. Bien que la terre soit la ressource naturelle non renouvelable la plus précieuse, quelque 24 milliards de tonnes de sols fertiles disparaissent chaque année. Plus spécifiquement, dans les zones arides, la désertification et la sécheresse causent chaque année la perte de 12 millions d'hectares de terres productives, ce qui signifie que 20 millions de tonnes de céréales pourtant indispensables ne pourront pas être produites, mais la communauté internationale ne semble pas mesurer la gravité de la situation. Le document de synthèse demandait que les problèmes de DDTS deviennent une priorité au niveau mondial. Il soulignait également que, si une économie verte dans le contexte d'un développement durable devait avoir un sens pour la grande majorité des pays en développement, il fallait accorder une place centrale aux problèmes de DDTS. Le secrétariat s'est aussi associé à de nombreuses Parties pour suggérer que la Conférence Rio+20 adopte des décisions de principe.

5. Le secrétariat a participé à d'autres activités préparatoires pour la Conférence Rio+20.

B. Participation du Secrétaire exécutif à la Réunion préparatoire régionale de la Conférence Rio+20 pour l'Afrique et à la concertation au niveau ministériel

6. Immédiatement après la dixième session de la COP, le Secrétaire exécutif s'est rendu à Addis-Abeba, où il était invité à animer la concertation au niveau ministériel concernant la Conférence Rio+20 sur le thème «Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et défis nouveaux et émergents» le 24 octobre 2011. Au cours de la réunion, les ministres africains ont défini la position du continent concernant la Conférence Rio+20, adoptée à la réunion de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba les 29 et 30 janvier 2012.

7. La position africaine, qui a été communiquée au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, accordait une grande place aux problèmes de DDTs et témoignait de l'importance que les dirigeants africains attachaient à cette question et de leur engagement sur ce point.

C. Participation à la deuxième réunion intersessions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

8. La deuxième réunion intersessions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est déroulée les 15 et 16 décembre à New York. Il s'agissait en particulier d'entendre les points de vue des différentes parties prenantes concernant la structure, la forme et la teneur du document final. Les délégations ont formulé des observations sur le document de synthèse et donné des orientations concernant le projet de document relatif à un taux zéro de dégradation. Il a notamment été dit au cours des débats qu'il fallait renouveler les engagements en faveur d'un développement durable et de l'application des Principes de Rio et remédier aux difficultés qui faisaient obstacle au développement durable et à la mise en œuvre des résultats des sommets précédents.

9. Plusieurs domaines prioritaires ont été soulignés: la sécurité alimentaire et l'agriculture durable; l'énergie; l'accès à l'eau potable; la dégradation des terres; les problèmes liés à l'urbanisation, la santé publique, les océans; les villes durables; les modes de consommation et de production durables et les moyens de mise en œuvre.

D. Participation au séminaire-retraite proposé par le Président de l'Assemblée générale sur les résultats de la Conférence Rio+20

10. Les 17 et 18 décembre 2011, le Président de l'Assemblée générale a proposé un séminaire-retraite sur le thème «Paving the way for a Successful UNCSD (Rio+20)». Plusieurs ambassadeurs/représentants permanents et autres fonctionnaires de haut niveau ont participé à ce séminaire-retraite qui s'est déroulé à Glen Cove (New York) et s'est ouvert par une allocution de bienvenue prononcée par le Secrétaire général de l'ONU.

11. Un représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait un exposé soulignant que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devait accorder aux problèmes de DDTs la priorité qu'ils méritent, car cela permettrait d'assurer le développement durable des populations concernées et la

conservation de leurs écosystèmes. Il a en outre souligné qu'il n'était pas possible de parvenir à un monde sans effet net sur les émissions de carbone sans parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres. En résumant les débats, le Président de l'Assemblée générale a cité l'objectif d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro comme un moyen novateur de faire face aux problèmes de DDTs.

III. Examen des questions liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

12. Le secrétariat a participé activement au déroulement de la Conférence Rio+20. Le document final «L'avenir que nous voulons», qui a été accepté par les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau au cours de la Conférence Rio+20, reconnaissait l'importance économique et sociale d'une bonne gestion des terres y compris des sols, notamment de sa contribution à la croissance économique, à la biodiversité, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté, à l'autonomisation des femmes, à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de la quantité d'eau disponible.

13. Soulignant le caractère mondial des problèmes de DDTs, les dirigeants mondiaux ont reconnu qu'il fallait agir sans tarder pour inverser le processus de dégradation des terres. À cet effet, ils sont convenus de s'efforcer «dans le cadre du développement durable», de «créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème». En outre, ils ont réaffirmé leur détermination, conformément à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à prendre des mesures coordonnées aux niveaux national, régional et international pour surveiller, à l'échelle mondiale, la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

14. Il a été décidé à la Conférence Rio+20 de soutenir et renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de son plan-cadre stratégique décennal, y compris en mobilisant des ressources financières suffisantes et prévisibles en temps voulu. La Conférence a noté qu'il importait d'atténuer les effets de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, notamment en préservant et en créant des oasis, en restaurant les terres dégradées et en améliorant la qualité des sols et la gestion de l'eau afin de contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. À cet égard, la Conférence Rio+20 a encouragé les partenariats et initiatives destinés à préserver les ressources en terres et était consciente de leur importance. Elle a également encouragé le renforcement des capacités, l'intensification des programmes de formation et des études et initiatives scientifiques destinées à approfondir la connaissance des avantages économiques, sociaux et environnementaux des politiques et pratiques de gestion durable des terres et à mieux les faire comprendre.

15. S'agissant de l'interface entre science et politique, la Conférence Rio+20 a pris note de la décision 20/COP.10 visant à créer un groupe de travail spécial respectant l'équilibre régional afin d'étudier plus avant les options envisageables pour dispenser des avis scientifiques aux Parties à la Convention.

16. La Conférence Rio+20, constatant avec inquiétude les conséquences dévastatrices des sécheresses et famines cycliques en Afrique, notamment dans la corne de l'Afrique et dans la région du Sahel, a appelé à une action urgente sous forme de mesures à court, à moyen et à long terme à tous les niveaux et a rappelé la nécessité de coopérer, notamment d'échanger des informations sur le climat, la météorologie et les systèmes de prévision et d'alerte rapide concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que les tempêtes de poussière et de sable aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

À cette fin, la Conférence Rio+20 a invité les États et les organisations concernées à coopérer pour partager les informations et systèmes de prévision et d'alerte rapide y afférents. Le document «L'avenir que nous voulons» est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante: www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=E.

IV. Mesures prises par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

17. Le secrétariat de la Convention a veillé à ce que les résultats de la Conférence Rio+20 soient intégrés dans les activités de suivi qui se sont déroulées dans le cadre de divers processus intergouvernementaux et autres forums aux niveaux mondial, régional et national.

A. Examen par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans le contexte des résultats de la Conférence Rio+20

18. L'Assemblée générale a examiné le rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Convention. Le 8 novembre 2012, le Secrétaire exécutif a présenté le rapport à l'Assemblée générale, laquelle a par la suite adopté la résolution 67/211 le 21 décembre 2012. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a rappelé l'importance des résultats de la Conférence Rio+20 pour la Convention, soulignant que les problèmes de DDTS étaient des défis planétaires qui continuent de poser de sérieuses difficultés pour le développement durable de tous les pays – en particulier des pays en développement, surtout en Afrique – a appelé à une action urgente par des mesures à court, à moyen et à long terme à tous les niveaux. L'Assemblée générale a aussi reconnu qu'il fallait agir sans tarder pour inverser le processus de dégradation des sols et, à cet effet, dans le cadre du développement durable, s'employer à créer un monde où la dégradation des sols n'était plus un problème, préconisant d'accorder l'attention voulue à la question de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

B. Examen des questions liées à la désertification, la dégradation des terres et à la sécheresse dans le cadre du processus de négociation des objectifs de développement durable

19. Comme l'ont décidé les dirigeants mondiaux à la Conférence Rio+20, l'Assemblée générale est convenue de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif pour définir des objectifs de développement durable (ODD) et a créé à cet effet en janvier 2013 un groupe de travail ouvert. Une équipe spéciale des Nations Unies, coprésidée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a été établie pour appuyer le processus intergouvernemental. L'équipe spéciale était chargée en particulier de rédiger des documents d'information afin d'harmoniser les points de vue du système des Nations Unies sur les thèmes qui seraient examinés par le groupe de travail ouvert. Le secrétariat de la Convention a été invité à se joindre à l'équipe spéciale et à diriger la rédaction du document d'information consacrée aux problèmes de DDTS.

20. À sa troisième session, du 22 au 24 mai 2013, le groupe de travail ouvert a examiné les problèmes de DDTs de même que les questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture durable, de l'eau et de l'assainissement. La rapidité avec laquelle le groupe de travail ouvert s'est penché sur les problèmes de DDTs et l'importance qu'il leur a accordée témoignent des efforts concertés déployés par le secrétariat de la Convention en matière de sensibilisation et de mobilisation concernant l'engagement pris par les États Membres à la Conférence Rio+20 de «s'employer à créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème dans le cadre du développement durable». Le secrétariat de la Convention a été chargé de diriger la rédaction d'un document d'information concis qui a constitué la base des discussions du groupe de travail ouvert à sa troisième session. Les thèmes abordés étaient notamment les suivants: évaluation de la situation, recommandations concernant la définition d'un ODD pertinent et récapitulation des propositions avancées. Ce document d'information a été évalué par d'autres entités du système des Nations Unies et communiqué par l'équipe spéciale aux États Membres avant d'être soumis au groupe de travail ouvert à sa troisième session. Il est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante: <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1803tstissuesldd.pdf>.

21. Le Secrétaire exécutif a été invité à présenter le document d'information au groupe de travail ouvert ainsi qu'aux représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Soulignant que la superficie totale de terres dégradées, qui était de 15 % en 1991, avait atteint 24 % en 2008 et mettant en lumière le lien entre pauvreté et dégradation des terres, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il fallait s'efforcer de créer un monde où la dégradation des sols n'était plus un problème et a proposé comme ODD l'utilisation durable des sols par tous et pour tous dans l'optique d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro d'ici à 2030; d'un taux net de dégradation des forêts égal à zéro d'ici à 2030; et la mise en place de politiques de préparation à la sécheresse dans tous les pays sujets à la sécheresse d'ici à 2020. S'agissant du programme mondial de développement pour l'après-2015, le Secrétaire exécutif a demandé que la gestion responsable des sols soit placée au premier plan et au centre du programme de manière à favoriser l'élaboration de politiques et la mobilisation de ressources en vue de valoriser les biens des populations pauvres – en particulier la terre – et de leur garantir la sécurité pour ce qui est de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau.

22. Dennis Garrity, Ambassadeur des zones arides, a été invité à s'adresser au groupe de travail ouvert en qualité d'intervenant. Dans son exposé, il a souligné que 40 % des terres dégradées se trouvaient dans des régions très pauvres, et que la dégradation des terres touchait directement 1,5 milliard de personnes, et en particulier des femmes et des enfants. S'agissant de l'objectif d'un taux de dégradation net des terres égal à zéro, il a souhaité que le taux de dégradation des terres qui n'étaient pas encore dégradées diminue et que le taux de remise en état des terres dégradées progresse. Citant un exemple réussi de remise en état des terres réalisée à l'échelon local au Niger, M. Garrity a souligné que les objectifs mondiaux devaient répondre à ceux des collectivités. Il a mis en lumière l'évolution récente concernant la réduction des émissions de carbone et l'accroissement du captage de carbone par les arbres. Il a également relevé l'apparition d'une «conscience écologique» concernant la bonne santé de la terre et a dit que les États étaient sensibilisés à la question et reconnaissaient que la dégradation des terres constituait un problème mondial et un élément fondamental des ODD.

23. Au cours des discussions interactives qui ont suivi, un certain nombre de groupes et d'États Membres, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, le Groupe des 77, le Groupe des pays les moins avancés, Haïti, l'Islande, le Mexique, le Pérou, la Pologne et la Roumanie, la République de Corée et l'Afrique du Sud – ont remercié le Secrétaire exécutif pour le document

d'information et ont déclaré qu'il faudrait envisager de faire de la neutralité en matière de dégradation des terres un ODD. Dans le résumé qu'ils ont distribué immédiatement après la réunion, les coprésidents ont repris les principales conclusions des participants: 1) interdépendance étroite entre l'alimentation, les terres et l'eau et entre l'énergie, la santé, la biodiversité et les changements climatiques; et 2) nécessité d'aborder la question des facteurs de dégradation des terres, y compris les pratiques de gestion non durables dans l'agriculture et l'élevage et la pollution minière et industrielle. Les participants ont souligné que le fait de mettre un terme à la dégradation des terres et d'accélérer la remise en état des terres dégradées aurait notamment des retombées positives pour une gestion durable de l'eau, et ont réaffirmé leur engagement en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres.

C. Examen par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine des résultats de la Conférence Rio+20 relatifs aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse

24. L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine s'est réunie à Addis-Abeba les 26 et 27 mai 2013 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'Union africaine (auparavant appelée Organisation de l'unité africaine (OUA)). À cette occasion, la délégation du Burkina Faso, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique auprès de la Convention, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour un point concernant la Convention. Au cours des réunions de l'Union africaine, la question a été examinée au niveau du Comité des représentants permanents, du Conseil exécutif (ministres) et de l'Assemblée (chefs d'État et de gouvernement). Dans la décision adoptée à ce propos par l'Assemblée, les chefs d'État et de gouvernement ont invité les gouvernements africains à faire des problèmes de DDTS une priorité dans leur politique de développement durable. Ils les ont vivement engagés à mettre les problèmes de DDTS au centre du débat sur le programme de développement pour l'après-2015 et à faire de la neutralité en matière de dégradation des terres un ODD. L'Assemblée a également rendu hommage au Secrétaire exécutif sortant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui avait contribué «de manière exceptionnelle» à promouvoir les objectifs de la Convention.

D. Autres enceintes dans lesquelles les résultats de la Conférence Rio+20 relatifs aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ont été examinés

1. Onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

25. À la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) du 6 au 19 octobre 2012, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a organisé la sixième Journée de la Terre et s'est associé avec 14 organismes des Nations Unies pour la journée consacrée à la remise en état des écosystèmes «Ecosystem Restoration Day» au Pavillon des conventions de Rio. La sixième Journée de la Terre (15 octobre 2012) sur le thème: «Land-degradation neutrality: a response to the 2020 Aichi biodiversity targets» (Neutralité en matière de dégradation des terres: une réponse aux objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité) a été dédiée à l'étude de l'interaction entre biodiversité et désertification afin de montrer que des actions synergiques contribueraient à atteindre les objectifs d'Aichi et à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres. Pour

l'Ecosystem Restoration Day, le 17 octobre 2012, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est associée à la CDB, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention de Ramsar relative aux zones humides, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), la FAO, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Society for Ecological Restoration (SER), et aux gouvernements de l'Inde, de la République de Corée et de l'Afrique du Sud pour demander que soient déployés des efforts concertés et coordonnés à long terme en vue de mobiliser des ressources et de faciliter la réalisation sur le terrain d'activités de remise en état des écosystèmes. Ces activités présenteront de multiples avantages, contribueront à améliorer le bien-être des populations concernées et favoriseront le développement socioéconomique tout en réduisant de manière notable les risques environnementaux et les pénuries. Les 14 partenaires ont souligné qu'il faudrait intensifier les efforts visant à remettre en état et à régénérer les terres, les écosystèmes et les paysages dégradés.

2. Quatrième Conférence internationale sur les zones arides, les déserts et la désertification: mise en œuvre des résultats de la Conférence Rio+20 relatifs aux zones arides et à la désertification

26. La Conférence s'est tenue à Sede Boqer (Israël) du 12 au 16 novembre 2012 dont une journée consacrée à la traduction sur le plan opérationnel de l'objectif d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro. Les conclusions et les recommandations de la session sont reprises dans le rapport final: 1) l'objectif d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro doit dans la pratique être mis en œuvre au niveau local, mais pour l'atteindre il faut adopter une approche intégrée en amont, la direction et le soutien venant d'en haut; 2) des projets pilotes doivent être conçus à la fois au niveau local et à une échelle plus large et des partenariats à long terme doivent être établis dans le cadre du système des Nations Unies pour atteindre un taux net de dégradation net des terres égal à zéro au niveau mondial; et 3) une des grandes difficultés de la traduction sur le plan opérationnel de l'objectif d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro consiste à mettre au point des repères/indicateurs et à assurer le suivi et la vérification à tous les niveaux.

3. Première semaine mondiale des sols

27. La Première semaine mondiale des sols s'est tenue du 19 au 22 novembre 2012 à Berlin. Elle a été organisée par l'Institute for Advanced Sustainability Studies et plusieurs partenaires dont le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a permis de mettre en lumière le lien central entre les sols, la nourriture, l'énergie et l'eau qui devait être pris en compte dans les approches retenues en matière de gestion. Les participants ont envisagé de définir un ODD spécifique pour les terres et les sols. Ils ont souligné qu'il fallait une plus grande responsabilisation au niveau national et que les objectifs et indicateurs définis devaient être spécifiques. Ils ont également estimé qu'il conviendrait en priorité de fixer un ensemble d'ODD et d'élaborer un protocole à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui porterait sur les terres et le paysage.

4. Dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

28. À la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a organisé une table ronde au cours de la cinquième Journée de l'agriculture, des paysages et des moyens de subsistance, intitulée «La résilience face aux

changements climatiques dans les agrosystèmes des zones arides: renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les moyens de subsistance dans un monde où la dégradation des terres n'est plus un problème». Les principaux résultats de la session concernaient les différentes dimensions de l'agriculture dans les zones arides et l'importance de la régénération des terres.

5. Réunion de haut niveau sur les politiques nationales de gestion de la sécheresse

29. La réunion, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 11 au 15 mars 2013, a été organisée conjointement par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation météorologique mondiale et la FAO en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et des organismes nationaux clefs. La déclaration finale de la réunion encourageait tous les gouvernements à élaborer et appliquer des politiques nationales de gestion de la sécheresse compatibles avec leur législation en matière de développement, leur situation, leurs capacités et leurs objectifs. Ces politiques nationales de lutte contre la sécheresse devaient principalement viser à 1) parvenir à atténuer véritablement les effets de la sécheresse; 2) mettre en place des mesures préventives et améliorer la planification; 3) adopter des pratiques de gestion des risques; et 4) encourager la recherche scientifique, les technologies appropriées et l'innovation, la sensibilisation du public et la gestion des ressources.

6. Deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention

30. La Conférence scientifique s'est déroulée du 9 au 12 avril 2013 à Bonn (Allemagne). Elle s'est inspirée des initiatives mondiales récentes concernant le manque de données économiques permettant d'encourager et d'orienter la remise en état des terres dégradées, l'objectif d'un taux net de dégradation des terres égal à zéro, et la réduction des effets de la sécheresse. Les principales recommandations de la Conférence étaient les suivantes: 1) améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur les aspects économiques du développement durable, et par conséquent sur la gestion durable des terres, ce qui imposera la participation des scientifiques; 2) pour remettre en état les terres dégradées dans le monde entier, déterminer plus clairement les solutions possibles et mettre une «boîte à outils» à la disposition des intéressés et des décideurs; 3) mettre davantage l'accent sur la prévention des phénomènes de DDTS grâce à des pratiques de gestion durable des terres plutôt que sur leur remise en état; et 4) déployer des efforts délibérés pour renforcer les institutions traditionnelles et locales et l'efficacité des administrations associés à des mesures visant à parvenir à un taux net de dégradation des terres égal à zéro.

7. Réunion consultative d'experts sur l'adoption comme objectif de développement durable de la neutralité en matière de dégradation des terres et la définition d'un objectif de taux net de dégradation des terres égal à zéro

31. La réunion a été organisée à Séoul les 26 et 27 juin 2013 par le Gouvernement de la République de Corée et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ses objectifs étaient les suivants: 1) formuler des conseils et des recommandations concernant les possibilités de faire de la neutralité en matière de dégradation des terres un ODD. Cet objectif serait négocié par le Forum de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2013 à septembre 2014; 2) formuler des conseils et des recommandations concernant les possibilités de définir et de traduire sur le plan opérationnel un objectif de taux net de dégradation des terres égal à zéro dans le cadre de la Convention afin d'établir des objectifs concrets et orientés vers l'action qui permettraient de mesurer les progrès réalisés s'agissant de la neutralité en matière de dégradation des terres; et 3) déterminer les éléments nécessaires à l'établissement d'un groupe de travail spécial chargé de formuler d'autres conseils et recommandations pour parvenir à la

neutralité en matière de dégradation des terres et définir et traduire sur le plan opérationnel un objectif de taux net de dégradation des terres égal à zéro dans le cadre de la Convention, y compris des recommandations concernant le mandat du groupe de travail spécial. Le rapport de la réunion a été distribué sous la cote ICCD/COP(11)/CRP.1.

V. Observations et recommandations

32. À la suite de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème de «la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté», la Conférence Rio+20 a donné un nouvel élan à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a été l'occasion de développer son mandat de base. Les Parties et le secrétariat n'ont épargné aucun effort pour faire en sorte que les résultats de la Conférence correspondent à cet objectif. Le document final adopté par la Conférence Rio+20 accorde beaucoup d'attention aux problèmes de DDTS et constitue une occasion unique d'entreprendre des actions concrètes pour mieux mettre en œuvre la Stratégie et «mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement».

33. Les paragraphes 205 à 207 du document final de la Conférence Rio+20 proposent des actions concrètes que les Parties pourront examiner à la onzième session de la COP. Au paragraphe 205, les États Membres soulignent la dimension mondiale des problèmes de DDTS. Au paragraphe 206, ils se sont engagés à s'efforcer, dans le cadre du développement durable, de créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème. À la onzième session de la COP, les Parties pourraient examiner les moyens d'atteindre ce but, notamment en adoptant, dans le cadre de la Convention, une approche permettant de définir des objectifs en matière d'impact. Au paragraphe 207, la Convention est chargée, à l'échelle mondiale, de surveiller la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées dans les zones arides. Afin que la Convention soit en mesure de donner effectivement suite aux décisions de la Conférence Rio+20 concernant les problèmes de DDTS qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, à la onzième session de la COP, les Parties pourraient envisager de créer un groupe intersession d'experts chargé d'examiner les moyens d'intégrer dans le processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification les dispositions adoptées par la Conférence Rio+20 sur les problèmes de DDTS. Il faudra pour cela surveiller la situation et l'ampleur de la dégradation des terres et les possibilités de remise en état des terres dégradées, définir des points de référence et des indicateurs permettant de fixer des objectifs, et procéder aux arrangements institutionnels correspondants. Le projet de mandat du groupe intersessions d'experts figure dans le document ICCD/COP(11)/CRP.1

34. À la douzième session de la COP, les Parties pourraient examiner les résultats et les recommandations du groupe intersession d'experts et adopter des objectifs concrets pour faire face aux problèmes de DDTS.

35. En outre, puisque l'Assemblée générale examine actuellement la manière de traduire les engagements pris à la Conférence Rio+20 dans la pratique au niveau mondial, à la onzième session de la COP, les Parties pourraient, entre autres, inviter l'Assemblée générale à soutenir l'application des résultats de la Conférence Rio+20 relatifs aux problèmes de DDTS au cours de la négociation des ODD et dans le programme de développement pour l'après-2015, en tenant compte des débats récents du groupe de travail ouvert sur les problèmes de DDTS. À la onzième session de la

COP, les Parties pourraient inviter les pays à participer à toutes les activités de suivi de la Conférence Rio+20, y compris aux consultations régionales et thématiques qui ont lieu à différents niveaux de même qu'aux initiatives conduites par des pays ou des coalitions de pays. À cet égard, à la onzième session de la COP, les Parties pourraient prier le Secrétaire exécutif de faciliter la préparation et la participation à ces activités.

36. La Conférence des Parties pourrait donner des orientations additionnelles quant à la manière de traduire les engagements pris à la Conférence Rio+20 par des activités concrètes dans le cadre de la Convention. À la onzième session de la COP, les Parties pourraient aussi inviter le secrétariat à favoriser l'action et à mettre en place les conditions qui permettront aux Parties de définir des objectifs dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.
